

Séance du : 16 avril 2019

n° 19/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG  
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

**Avaient donné pouvoir :**

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET

Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

**Excusés :**

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY  
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Objet : Demande de subvention 2019 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MATPAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Vice-Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Pays Lauragais s'est structuré en PETR, articulé autour de 3 principales missions : la révision du SCOT, le lancement de la nouvelle programmation Leader et l'élaboration du projet de territoire.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département sur la base des dépenses d'ingénierie inscrites au budget primitif 2019 et pour un montant de 50 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **Approuve** le dispositif d'animation tel que présenté,
- 2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 3°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019.

Le Président

Georges MERIC

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr